

# SÉANCE DU 6 JUILLET 2015

\*\*\*\*\*

L'an deux mil quinze, le six juillet, le Conseil Municipal de la Commune de ST GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASSERIEAU Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **30 juin 2015**

**PRESENTS** : M CHASSERIEAU D, M GRELIER B, Mme ROUSSIÈRE S, Mme BARON L, M BOISSEAU S, M DAVID F, M EMERIT D, Mme COUSIN L, M PLESSIS F, M HERBRETEAU F, Mme RATTIER M, Mme ROUET L, M RIPAUD P, M GUITTON F (à partir de la délibération n°45) ;

**EXCUSES** : Mme GRELIER Odile qui a donné procuration de vote à Mme Sandrine ROUSSIÈRE, Mme BIZET N qui a donné procuration de vote à M Bernard GRELIER ; Mme GOURMAUD C, M PAILLAT D, Mme PHELIPPEAU C,

**SECRETAIRE: Mme Sandrine ROUSSIÈRE**

## COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20H.

Après lecture et approbation de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 8 juin 2015, Monsieur le Maire rend compte des décisions spéciales n° 2, 3 et 4/2015, prises en vertu de la délibération sur la délégation des pouvoirs du maire en date du 7 avril 2014 par rapport à l'abandon du droit de préemption de la commune sur les parcelles cadastrées AB 793, ZP 213 et ZP 211 situées en zone U du PLU, puis il aborde l'ordre du jour.

### **D40-2015 /OBJET : RESTAURANT SCOLAIRE, CHOIX DE L'ENTREPRISE PRESTATAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal lors de sa séance du quatre mai 2015 a choisi de continuer la livraison des repas en liaison froide au restaurant scolaire communal.

Il précise qu'en application du Code des Marchés Publics, une procédure de consultation des entreprises par procédure adaptée a été lancée suivant le calendrier ci-dessous.

- Date de la publication : le 22 mai 2015 sur marchespublics85.fr
- Date limite de remise des offres : le 22 juin 2015 à 9H

Il précise que trois offres sont parvenues dans les délais et que la commission s'est réunie afin de vérifier la conformité de celles-ci et établir un tableau récapitulatif des notes obtenues suivant les critères indiqués dans le règlement de consultation :

- Valeur technique de l'offre : **55 %**
- Le prix : **40 %**
- Les certifications : **5 %**

Monsieur le Maire présente les résultats :

| Entreprises    | Prix TTC repas de 5 éléments | Note technique sur 55 | Note prix sur 40 | Note certification sur 5 | Note finale |
|----------------|------------------------------|-----------------------|------------------|--------------------------|-------------|
| Restoria       | 2.52 €                       | 50.13                 | 35.16            | 5                        | 90.29       |
| Compass Groupe | 2.26 €                       | 33.92                 | 39.03            | 5                        | 77.95       |
| Poitou Resto   | 2.215 €                      | 40.27                 | 40.00            | 5                        | 85.27       |

Il demande ensuite au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **RETIENT** l'entreprise Restoria, pour fournir les repas au restaurant scolaire communal à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché public correspondant.

#### **D41-2015 /OBJET : RESTAURANT SCOLAIRE, TARIF 2015-2016**

Monsieur le Maire rappelle les termes du décret N°2006-753 du 29 juin 2006 qui prévoit que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Puis, Madame Sandrine ROUSSIERE, adjointe en charge des questions liées à l'enfance, présente le bilan de fonctionnement du service de restauration.

Le déficit a augmenté en raison de l'instauration de services décalés pour lesquels une personne a été recrutée par le biais d'Actif Emploi.

Les effectifs sont stables mais une baisse est prévue à la rentrée scolaire. Une réunion sera organisée courant juillet avec le personnel pour la mise en place du service à la rentrée scolaire.

Puis, Mme Roussière présente les tarifs proposés par la commission pour l'année scolaire à venir :

- **3,25 € pour les enfants**
- **6,55 € pour les personnels et les enseignants**
- **4,15 € pour les repas majorés**
- **1,05 € pour les enfants emportant leur repas dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis. Celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **FIXE** les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2015-2016 tels qu'énoncés ci-dessus

#### **D42-2015 /OBJET : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG, CHOIX DE L'ENTREPRISE QUI RÉALISERA LES TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du Code des Marchés Publics, une procédure de consultation des entreprises par procédure adaptée a été lancée pour les travaux d'aménagement de sécurité du centre bourg, suivant le calendrier ci-dessous.

- Date de la publication : le 27 mai 2015 sur marchespublics85.fr
- Date limite de remise des offres : le 23 juin 2015 à 12H

Il précise qu'une option a été ajoutée à la consultation afin de prévoir la reprise des trottoirs rue Louis Marchegay actuellement repris en enrobé noir.

Il indique que deux offres sont parvenues dans les délais et que la commission s'est réunie afin de vérifier la conformité de celles-ci. Le bureau d'étude de la SAET a ensuite établi un tableau récapitulatif des notes obtenues suivant les critères indiqués dans le règlement de consultation :

- Le prix : **60 %**
- Valeur technique de l'offre : **40 %**

Le bureau d'étude de la SAET a vérifié les offres et a établi le classement suivant :

|                    | Note Globale<br>Sur 20 | Classement | Prix HT Option comprise |
|--------------------|------------------------|------------|-------------------------|
| Colas centre ouest | 19.20                  | 1          | 76 898 €                |
| Alain TP           | 15.91                  | 2          | 97 064.29 €             |

Monsieur Philippe Ripaud ayant quitté l'assemblée le Conseil Municipal délibère et, à l'unanimité,

- ✓ **RETIENT** l'entreprise Colas Centre Ouest, pour réaliser les travaux de sécurité dans le centre bourg ;
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché public correspondant.

**D43-2015 /OBJET : SYDEV, CONVENTION POUR LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RÉSEAU**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé le principe de ces travaux d'effacement de réseau rue de la Charronnerie et rue des Borderies en séance le 23 février 2015. Le SyDEV vient d'établir les plans précis et le chiffrage correspondant. Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les plans et explique que la participation demandée à la commune est la suivante :

- Effacement de réseau électrique : 39 281 €
- Réalisation d'une opération d'éclairage : 8 865 €

La participation du SyDEV sur certaines opérations peut atteindre 65% du coût total. Monsieur le Maire explique que cette somme a été inscrite au budget et demande au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

**D44-2015 /OBJET : PERSONNEL COMMUNAL / ÉVOLUTION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 1<sup>ère</sup> CLASSE EN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire explique que le comité technique paritaire a donné son accord à l'avancement d'un agent au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015. Cet agent accomplit avec compétence et sérieux ses tâches et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer ce poste afin de lui permettre d'évoluer dans sa carrière. Le nouveau tableau des effectifs sera le suivant :

|   |           | % TC   | Heures/mn                               |
|---|-----------|--------|---|
| <b>SERVICES TECHNIQUES</b>                              |           |        |   |
| Adjoint Technique Territorial 1 <sup>ère</sup> classe   | Titulaire | 100%   | 35H                                     |
| Adjoint Technique Territorial 2 <sup>ème</sup> classe   | Titulaire | 100%   | 35H                                     |
| Adjoint Technique Territorial 2 <sup>ème</sup> classe   | Titulaire | 100%   | 35H                                     |
| <b>SERVICES ADMINISTRATIFS</b>                          |           |        |   |
| Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe | Titulaire | 100%   | 35H                                     |
| Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe             | Titulaire | 100%   | 35H                                     |
| <b>ECOLE</b>  |           |        |   |
| Adjoint Technique Territorial 2 <sup>ème</sup> classe   | Titulaire | 92.35% | 32H22mn                                 |
| <b>ENTRETIEN DES BATIMENTS</b>                          |           |        |   |
| Adjoint Technique Territorial 2 <sup>ème</sup> classe   | Titulaire | 45.71% | 16H                                     |
| <b>GESTION DES SALLES /AGENCE POSTALE</b>               |           |        |   |
| Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe           | CDI       | 90%    | 31H30mn                                 |
| <b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>                              |           |        |   |
| Adjoint Technique Territorial 2 <sup>ème</sup> classe   | Titulaire | 41.69% | 14H35mn                                 |
| Adjoint Technique Territorial 2 <sup>ème</sup> classe   | Titulaire | 31.43% | 11H                                     |
| Adjoint Technique Territorial 2 <sup>ème</sup> classe   | Titulaire | 26.43% | 9H15mn                                  |
| <b>Total en H/Minutes</b>                               |           |        | <b>289H42mn soit 8.28 Équivalent TP</b> |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **VALIDE** le tableau des effectifs qui vient de lui être présenté et modifie le poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe en poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**Monsieur Franck Guilton ayant rejoint l'assemblée le nombre de votant est porté à 16**

#### **45-2015 /OBJET : BODINIÈRE, VENTE DE TERRAIN EN LIMITE DE LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire explique qu'il a été convenu avec M. Aymer de la Chevalerie de lui céder la haie qui longe le lotissement de la Bodinière. Cette haie, actuellement propriété de la commune, est difficile à entretenir de son côté. Un accord a été ainsi trouvé avec cette vente. La commune prend à sa charge le bornage et l'acquéreur les frais de notaire. La cession se fera sur la base habituelle de 0.35 € le m<sup>2</sup>. L'entretien de la haie sera assuré en partie par la commune et en partie par le propriétaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **ACCEPTE** de céder le terrain cadastré ZP 233 d'une surface de 255m<sup>2</sup> au prix de 0.35 € le m<sup>2</sup> et aux conditions énoncées ci-dessus ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette cession.

#### **D46-2015 /OBJET : PARTICIPATION AUX CHARGES FIXES DU CENTRE MÉDICO SOCIAL**

Monsieur le Maire explique que la ville de Chantonay demande depuis quelques années une participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Social, aux communes utilisatrices de ces services.

Monsieur le Maire détaille le mode de partage des frais entre les communes. Pour Saint Germain de Prinçay la participation sollicitée est de :

- 71.50 € soit 0.50 € x 143 élèves pour le Centre Médico-Social.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur ce versement,

Celui-ci, après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **DÉCIDE** de verser la somme de 71.50 € à la commune de Chantonay pour le fonctionnement du Centre Médico-Social.

#### **D47-2015 /OBJET : COURSE DE CAISSES À SAVON DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ORGANISATRICE**

Monsieur le Maire rappelle que l'association Bamboche organise le 13 septembre 2015 une course de caisses à savon. A cette occasion cette association demande l'aide financière de la commune pour mener à bien son projet.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé au Conseil Municipal.

Monsieur François Plessis ayant quitté l'assemblée le Conseil Municipal délibère. Il est proposé une participation de 250 €. Bamboche ne sollicite jamais de subvention habituellement de la commune et ses bénéfices sont reversés à d'autres associations qui œuvrent pour l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis

Celui-ci après en avoir délibéré à **13 voix pour et 2 abstentions**

- ✓ **DÉCIDE** de verser la somme de 250 € à l'association Bamboche pour l'organisation de la Course de caisses à savon.

#### **Questions diverses :**

*Travaux centre bourg :*

Une réunion est prévue le mercredi 22 juillet pour signer le marché et établir avec l'entreprise retenue, le planning des travaux de sécurisation du centre bourg.

*Salle polyvalente :*

La consultation des architectes est terminée. Vendée Expansion analyse actuellement les dossiers. Jeudi 9 juillet une restitution de cette analyse sera faite en mairie et trois bureaux d'architecte seront sélectionnés. Ils seront ensuite auditionnés le 21 juillet. Monsieur le Maire invite les conseillers qui le peuvent à être présent.

*Label Villes et Villages Fleuris :*

Le jury régional pour l'attribution de la 1<sup>ère</sup> fleur est passé le 2 juillet. La présentation et la visite de la commune se sont bien déroulées. Les résultats ne seront connus qu'à l'automne et une remise officielle des fleurs aura lieu le 10 novembre à Château Gontier.

*Marche du Pays de Chantonay :*

Durant l'été une marche est organisée chaque semaine dans l'une des communes du canton. La première aura lieu mardi 7 juillet à Saint-Germain-de-Prinçay. Cette randonnée partira de la salle des fêtes pour aller jusqu'au Fournils. Plusieurs membres du Conseil Municipal sont sollicités pour encadrer cette manifestation qui accueille jusqu'à 300 personnes.

*Marché des producteurs :*

Il se tiendra sur la commune de Sigournais. Des élus de chaque commune du canton sont sollicités pour l'installation des stands et leurs rangements.

*Feu d'artifice :*

Il sera tiré le 13 juillet de l'étang communal. Germ'en fêtes prend en charge l'animation.

*Projet de territoire :*

Une restitution des projets a été présentée à la Communauté de Communes mercredi 1<sup>er</sup> juillet. Des grandes lignes se dessinent mais ces orientations restent encore à préciser. Le chiffrage permettra de dégager des priorités et d'établir un planning des réalisations.

*Site Internet :*

Plus qu'un remaniement, c'est une véritable refonte du site qui prend plus de temps. La commission se réunit régulièrement et à l'automne l'agent en charge du suivi du site sera invité à participer aux réunions et à la formation.